



OBSERVATOIRE DE LA PARITÉ  
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Paris, le 19 Avril 2011,

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Parité en Tunisie : Après la révolution, les femmes actrices de la démocratie**

Chantal Brunel se félicite que la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique ait adopté à une large majorité un décret-loi instaurant la stricte parité sur les listes électorales.

Elle reprend ainsi le modèle français du scrutin de liste à alternance stricte femmes-hommes qui a fait ses preuves, comme le montrent les élections régionales en 2010 avec 48,0% de femmes élues.

Actrices engagées du printemps arabe, les femmes ne sont pas oubliées dans le projet démocratique.

Chantal Brunel se réjouit que, lors des élections de l'assemblée constituante le 24 juillet prochain, les femmes investiront la scène politique et inscriront ainsi l'égalité entre les sexes à l'agenda politique et dans la vie quotidienne des Tunisiens et Tunisiennes.

**Chantal Brunel**  
*Députée de Seine et Marne*  
*Rapporteuse générale de l'Observatoire*  
*de la parité entre les femmes et les hommes*